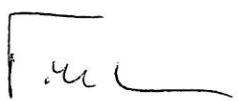


## Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne

Unité territoriale : Saône-et-Loire	Subdivision : 71C
<b>Nom de l'inspecteur :</b> Frédéric FILLAUDEAU	
<b>Date de la lettre d'annonce de l'inspection :</b> 04/06/2014 <b>Date de l'inspection :</b> 16/07/2014	
<b>Type d'inspection :</b> <input checked="" type="checkbox"/> approfondie ou <input type="checkbox"/> courante ou <input type="checkbox"/> ponctuelle	
<input type="checkbox"/> inopinée ou <input checked="" type="checkbox"/> annoncée	
<input checked="" type="checkbox"/> planifiée ou <input type="checkbox"/> circonstancielle	
<b>motif de la planification :</b> Plan de contrôle des installations classées..	<b>détail des circonstances :</b> / .....
<b>Société :</b> PASSARD	<b>Autorisation</b>
<b>Commune :</b> Le Creusot	
<b>Activité :</b> Récupération de métaux	<b>Priorité :</b> autre
<b>Liste des installations inspectées :</b> établissement	
<b>Thèmes :</b> prévention des pollutions accidentelles	
<b>Référentiels de l'inspection :</b>	
- arrêté préfectoral d'autorisation RL/YB n° 161 du 7 août 1969	
- arrêté préfectoral complémentaire n° 06/2200/2-3 du 31 juillet 2006	
- arrêté ministériel du 15 mars 2000 relatif à l'exploitation des équipements sous pression	
<b>Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :</b>	
M. JOLY, directeur société PASSARD	
M. LE TERRIER, responsable qualité sécurité environnement	
<b>Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :</b>	
Les activités principales exercées sur le site sont le stockage et le découpage de métaux et alliages de métaux non dangereux. L'établissement est équipé d'une presse cisaille à métaux. Les installations relèvent du régime de l'autorisation au titre des rubriques 2713 et 2791 de la nomenclature des installations classées pour l'environnement.	
Les principales observations faites lors de l'inspection sont les suivantes :	
- Le plan des réseaux d'eaux est incomplet.	
- L'exploitant n'a pas été en mesure de préciser le bon dimensionnement des séparateurs d'hydrocarbures.	
- Une trentaine de pneus sont présents dans le stockage de ferraille.	
- L'exploitant n'a pas été en mesure de présenter les attestations d'inspections périodiques relatives au récipient SIAP de 500 litres (année 2005) associé au compresseur d'air présent sur le site.	
<b>Suites envisagées :</b>	
Lettre à l'exploitant	
<b>Liste des documents établis suite à la visite :</b>	
Lettre à l'exploitant	
<b>Date et signatures :</b>	
Dijon, le 23 juillet 2014	
Le rédacteur,	Le vérificateur et approbateur,
L'inspecteur de l'environnement,  Frédéric FILLAUDEAU	Pour la directrice, et par délégation, le responsable du groupe risques accidentels industriels,  Dominique VANDERSPEETEN